

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=312



InFOs Corpo : Mobilité et Carrière :

- Actualités - InFOs corpo -

Date de mise en ligne : lundi 21 avril 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

MOBILITE

[-] **Le ministère envisage de modifier les lignes directrices de gestion et les barèmes.** Pourtant, **ce qui empêche la mobilité des personnels, ce n'est pas tant le manque de points que le manque de postes du fait des suppressions.** Ces modifications vont seulement entraîner une augmentation des barres d'entrée dans les académies sans accroître le nombre de collègues mutés. Que cherche-t-il alors ?

[-] Peut-être à discréditer l'idée même d'un mouvement national afin de lui substituer à terme un **modèle totalement dérèglementé**, comme celui défendu le 2 septembre 2021 par Emmanuel Macron dans son discours de Marseille. « *Il faut que les directeurs d'école puissent choisir l'équipe pédagogique.* »

[-] [Le SNFOLC défend les postes et le droit à mutation.](#)

CARRIERE

Un groupe de travail « dynamisation des milieux de carrière des enseignants et des corps assimilés » s'est réuni le 9 avril 2025.

En résumé, la ministre propose :

[-] **D'annuler les 2 accélérations de carrière d'un an** au 6ème et 8ème échelon

[-] **De réduire la durée dans l'échelon** de six mois pour les échelons 5, 6 et 7 et d'un an pour l'échelon 8.

[-] **D'augmenter le taux de passage à la Hors Classe**

[-] **De modifier la cadence des 3 rendez-vous de carrière** (qui seraient désormais 4 ans après l'entrée dans le métier, puis à l'entrée de la Hors classe, enfin à l'entrée de la classe Exceptionnelle).

La **FNEC FP-FO** a rappelé son **opposition au déroulé de carrière PPCR**, son austérité et son arbitraire. En refusant d'augmenter le point d'indice et/ou de revoir à la hausse les grilles indiciaires, la ministre ne propose aucune réelle revalorisation. [Le SNFOLC défend une carrière complète et une revalorisation du point d'indice.](#)